



Succession après achat de maison

Par **ilamag_old**, le **30/12/2007** à **05:43**

mon mari et moi-même faisons un prêt important pour l'achat d'une maison et ses rénovations. mon mari à déjà en nu-propriété une maison qu'il va vendre pour rembourser à 70 % le prêt. nous avons 3 enfants dont un en commun, le notaire nous propose que mon mari achète seul pour protéger notre enfant en commun et qu'il soit héritier à 100 %. ce qui me dérange c'est que si il décède et que je ne peut pas assumer l'entretien de la maison, je ne peut que payer tant bien que mal , tant que ma fille est mineure. je pense que ca peut me mettre dans de gros problèmes et j'aurais préféré être propriétaire à 30 % et que mes trois enfants soientt héritier à part égale sur mes 30 %. que dois-je faire (la donation entre époux sera de toute manière faite)